



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 14
Votants 16

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE 17 MARS À 20 HEURES 30**

Date de la convocation du conseil municipal : 12 mars 2025

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Céline KNAP - Cédric PASSOS – Nadège JACHEZ

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

2025.004 – Avenant à la convention avec CITÉO pour la lutte contre les déchets diffus abandonnés

Le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 10 juin 2024 par laquelle une convention été signée avec CITÉO pour la lutte contre des déchets abandonnés diffus.

L'organisme propose un avenant modifiant l'article 2 de ladite convention et ajoutant l'article 2.4 intitulé « Substitution ». Il permet la mise en place de la convention type proposé aux Communes et EPCI en lieu et place de la convention initialement signée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant à la convention signée avec CITÉO en 2024
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Approuve l'avenant à la convention avec CITÉO
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Laila GAUTHIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

